



LE MANIFESTE POUR L'INNOVATION DE LA FEM

(Adopté par le 97^{ème} Comité Exécutif de la FEM, les 7 et 8 juin 2004)

Politique industrielle

La politique industrielle de la FEM vise à améliorer le développement futur du secteur de la métallurgie en Europe. Cette politique industrielle s'articule autour des axes suivants: durabilité, emploi et compétitivité. Plus spécifiquement, l'objectif est d'adopter un principe de durabilité élargi, qui tienne compte de ses divers aspects: économique, social, environnemental et démocratique. Ce principe servirait de base à l'intégration de notre notion de politique industrielle dans un modèle social européen plus large, et devrait aboutir à une croissance durable. Ce thème doit être intégré aux structures du dialogue social européen.

Les métallurgistes européens préconisent le changement mais exigent une gestion correcte des processus de restructuration. Accepter ou anticiper le changement implique d'y prendre part, de participer aux processus décisionnels et de respecter les différents intérêts de toutes les parties impliquées. Le licenciement doit être un dernier recours, après que les partenaires sociaux se soient engagés ensemble à rechercher toutes les solutions possibles en termes de maintien de l'emploi, de recyclage et de réaffectation des travailleurs employés et de leurs compétences professionnelles.

Innovation

L'innovation est un important moteur de changement, indispensable pour améliorer le développement futur et la croissance du secteur de la métallurgie en Europe. Les métallurgistes européens soutiennent donc l'innovation. Dans cet article, l'innovation fait essentiellement référence à l'application commerciale de quelque chose de nouveau: un nouveau produit, un nouveau processus ou une nouvelle méthode de production, un nouveau marché ou une nouvelle forme d'organisation commerciale, professionnelle ou financière.

Toutefois, « l'innovation ne se limite pas à l'innovation technologique »¹. Un facteur essentiel pour la compétitivité future des industries européennes est l'innovation sociale et organisationnelle, tant sur les lieux du travail et au sein des entreprises que dans l'environnement extérieur. Les syndicats ont une influence considérable sur le développement futur de ces structures. L'innovation constitue dès lors un thème clé de la politique syndicale à long terme. La FEM est à la fois le promoteur et l'acteur principal de cette tendance à l'innovation de l'UE.

FEM30/2004

En tant que principale partie prenante dans les entreprises, le syndicat est tenu à la fois de soutenir activement l'innovation dans les entreprises et les secteurs, et de maintenir l'emploi en garantissant une employabilité continue ainsi qu'une participation des travailleurs. Aussi la FEM est-elle intéressée de participer activement à la définition et à la réalisation de

¹ 2505ème réunion du Conseil, Bruxelles, 13 mai 2003, p. 11

contributions concrètes en matière de R&D, en particulier de rechercher où, comment et quand des projets de R&D sont susceptibles de renforcer l'impact des activités R&D au vu de ces objectifs communs. La FEM et ses affiliés poursuivront leurs propres activités d'innovation afin d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur européen de la métallurgie ainsi que leur environnement opérationnel.

Politique d'innovation

Un système d'innovation est composé d'acteurs qui influencent la direction et la vitesse d'innovation ainsi que la diffusion des connaissances au sein du système. Les processus d'innovation sont essentiellement des activités interactives. Les entreprises innoveraient rarement de manière isolée : elles s'inspirent fortement des interactions existant avec d'autres organisations, notamment les autres entreprises, les universités, les instituts de recherche, les autorités publiques etc.

La politique d'innovation est donc toute action qui facilite le fonctionnement du système d'innovation en vue d'améliorer son efficacité. Au centre du processus d'innovation se trouve l'entreprise. La politique d'innovation doit donc, au final, exercer son effet sur le comportement de l'entreprise et sur les conditions préalables au développement. Nombre de domaines politiques jouent à cet égard un rôle significatif. Parmi ceux-ci figurant notamment la promotion de l'utilisation des TIC, la politique de R&D, la politique de formation, la politique de concurrence, la politique commerciale, la politique de l'emploi, la politique régionale, la politique environnementale, etc. La politique d'innovation est également appelée à réduire le fossé existant entre l'infrastructure de recherche et les entreprises.

En matière d'innovation, l'UE est accusée un retard par rapport aux Etats-Unis et au Japon. La FEM formule les propositions suivantes afin de stimuler le processus d'innovation européen :

1. La FEM inaugure une nouvelle voie d'actions en intégrant la question de l'innovation aux discussions en matière de Dialogue Social, aux discussions avec le CEEMET (WEM) et d'autres organisations d'employeurs, assumant ses responsabilités en matière de promotion de l'innovation.
2. La FEM est en faveur du développement technologique et d'une contribution accrue en matière de R&D dans le secteur de la métallurgie. L'objectif qui consiste à augmenter le financement de R&D à 3% du PIB d'ici à 2010 doit être considéré comme un minimum pour assurer la compétitivité future de l'industrie européenne. Pour atteindre cet objectif, les points suivants doivent être garantis :
 - financement accru des thèmes politiques spéciaux et des domaines cibles indispensables à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie européenne (en particulier programmes européens d'avant-garde),
 - investissements accrus dans la R&D par les entreprises elles-mêmes, en particulier les entreprises actives dans les "vieilles" branches du secteur de la métallurgie,
 - financement public accru de la R&D au niveau national (objectif: 1% du PIB), en particulier pour les TIC et le secteur de la métallurgie,
 - efforts accrus de la part de la Commission afin d'assurer la coordination de politique existante en matière de R&D et de la politique industrielle (ainsi que de domaines politiques connexes susceptibles d'entraver l'innovation). Dans ce cadre, de nouvelles

actions seraient menées pour remédier aux dysfonctionnements du marché ou au manque d'intérêt de la part de l'industrie, afin de créer une valeur ajoutée pour tout le secteur européen de la métallurgie,

- efforts accrus visant à encourager le changement économique et social dans les nouveaux pays d'adhésion grâce à un financement communautaire accru via les fonds structurels, afin de renforcer les structures d'innovation des pays concernés et de diffuser à large échelle les processus d'innovation au niveau de l'UE ainsi que les résultats de R&D.
3. Avec ses affiliés, la FEM recherche à promouvoir activement les objectifs politiques susmentionnés au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux local, national et européen. Lors de la mise en oeuvre de ces objectifs, une attention particulière doit être accordée aux besoins des PME.

En particulier, la FEM souhaite souligner l'importance et la nécessité de l'innovation organisationnelle et sociale pour la gestion de la restructuration, un domaine dans lequel la Fédération a développé ses propres compétences, tant dans le cadre de la gestion globale du changement continu que dans le cadre des entreprises soumises à et s'adaptant à ce changement.

Les syndicats sont l'un des acteurs les mieux adaptés à cet environnement qui, si nécessaire, peuvent intervenir en tant que "agents du changement socialement responsable". L'intégration de cette dimension doit être l'une des priorités de la Commission, qui devrait donner aux partenaires sociaux pour mission d'innover et de développer de nouveaux outils destinés à gérer ce défi.

- La FEM propose que la Commission invite les partenaires sociaux aux niveaux central et sectoriels afin de dresser un cadre européen pour l'innovation prônant une gestion socialement responsable du changement.
 - La FEM demande à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi qu'aux organismes de recherche intéressés de mener des recherches axées sur les questions de restructuration et de lancer des projets pilotes sur la gestion du changement dans les secteurs industriels soumis à des changements fondamentaux, tels que l'acier, l'industrie automobile ou la construction navale. Dans ce contexte, il est souhaitable que l'Observatoire européen du changement soit chargé de suivre les développements actuels dans le domaine.
 - La FEM continue à soutenir et à promouvoir des projets de recherche syndicale dans des domaines importants pour la compétitivité du secteur européen de la métallurgie tels que l'éducation et l'apprentissage, la sécurité et la santé au travail, le développement organisationnel et l'amélioration de la productivité.
4. La FEM exhorte son Comité "Politique d'entreprise" à discuter de la question de l'innovation dans les Comités d'entreprise européens des secteurs de la métallurgie
5. La FEM souhaite mieux connaître les idées de développement futur dans les différentes branches du secteur de la métallurgie. Nos experts sont déjà représentés au sein de la plateforme de recherche pour l'acier de la DG Recherche de la Commission européenne. Ce même principe doit être élargi aux autres plateformes de recherche ainsi qu'aux

organismes, projets et programmes de recherche de la Commission touchant au secteur de la métallurgie, en particulier à ses technologies de production futures.

Prochaines actions immédiates de la FEM

Les représentants de la DG Recherche sont invités à la prochaine réunion du Comité « politique industrielle ».

Le Comité « politique industrielle » de la FEM devra discuter et adopter le Manifeste pour l'Innovation de la FEM lors de la réunion de mars 2004.

Le Manifeste pour l'Innovation de la FEM est transmis à la réunion du Conseil européen en Irlande, à la Commission européenne (DG Entreprises et Recherche) ainsi qu'au Parlement européen.

Le Manifeste pour l'Innovation de la FEM fait l'objet d'une discussion avec la CES et l'ISE afin de garantir la mise en place d'actions communes pour la participation syndicale à la politique de recherche européenne.

Un ordre du jour de la FEM est présenté à la DG Recherche afin de renforcer nos contacts mutuels. Cet ordre du jour doit inclure au minimum les propositions suivantes:

- Etablissement de contacts permanents entre le Secrétariat de la FEM, le Groupe de travail restreint "politique industrielle" et la DG Recherche (Cabinet du Commissaire).
- La FEM et la DG Recherche organiseront conjointement plusieurs séminaires consacrés à la recherche européenne actuelle de première ligne dans les industries de la métallurgie et des TIC afin de définir des intérêts communs et de clarifier le rôle de la FEM en ce qui concerne la défense de ces intérêts.
- La FEM et la DG Recherche sont convenus de la participation d'experts de la FEM aux nouvelles plate-formes de recherche sectorielles créées par la DG Recherche.
- Le Groupe de travail restreint "politique industrielle" de la FEM entame des travaux visant à garantir la participation de la FEM à l'évaluation du 6ème Programme-cadre actuel et à la préparation du prochain Programme-cadre.

Des contacts avec la DG Entreprises seront développés sur la base de l'ordre du jour convenu et des thèmes abordés par la politique européenne d'innovation., et la question de la R&D sera également abordée dans ce cadre.

La Fondation de Dublin et l'Observatoire européen du changement sont chargés d'organiser un Forum européen pour l'Innovation en 2005, rassemblant toutes les parties prenantes, afin d'étudier les possibilités d'amélioration des résultats européens en matière d'innovation.